

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 24 avril 2015

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille quinze et le vingt-quatre avril à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

Présents : Michel ROSI, Roger THEVENOT, Aline MORAND, Michel SUCHET, Valérie BOUILLOUX, Michel BERTHET, Jean-Claude ARNAUD, Dominique RABILLOU, Patrice DUPONT, Josiane DESROCHES, Jean-Luc PAQUELIER, Claire DE CROMBRUGGHE, Catherine PATUEL, Cyrille BOUCHY, Sandrine BAUDIN, Valérie BABAD, Coralie LUTAUD, Simone DUVERNAY, Rémi BESSON.

Absents Excusés : Guy LONGEPIERRE (pouvoir à Roger THEVENOT), Jessy PROST (pouvoir à Aline MORAND), Jacques DESHOTEL (pouvoir à Simone DUVERNAY), Marie JOUBERT-LAURENCIN (pouvoir à Rémi BESSON).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Travaux de rénovation de la Mairie : choix des entreprises,
- Avenant à la convention de gérance du Bar Restaurant,
- Achat de terrain,
- Décision modificative,
- Emplois non permanents pour les rythmes scolaires,
- Contrats de location Joug Dieu,
- Amortissements,
- Dénomination des rues,
- Divers.

Le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2015 est lu et adopté.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Catherine PATUEL.

Monsieur le Maire propose qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour : mise à disposition du service urbanisme. Le conseil municipal accepte l'ajout de ce point à l'unanimité.

Délibérations :

Travaux de rénovation de la Mairie : Choix des entreprises

Le conseil municipal, avec 22 votes POUR et 1 ABSTENTION (Patrice DUPONT) accepte de retenir les entreprises suivantes :

Lot n°1 : Terrassement – VRD – Espaces verts
EUROVIA pour 30 900,03 € HT

Lot n°2 : Démolitions – Maçonnerie
BRAGIGAND pour 94 993,50 € HT

Lot n°3 : Révision charpente bois – Couverture – Zinguerie
DUPONT pour 22 782,39 € HT

Lot n°4 : Charpente métallique – Serrurerie
RQLETT pour 52 506,00 € HT

Lot n°5 : Menuiseries extérieures aluminium
ROLLET pour 58 405,00 € HT

Lot n°6 : Menuiseries intérieures bois
LAFFAY pour 66 172,00 € HT

Lot n°7 : Plâtrerie – peinture
BONGLET pour 92 832,60 € HT

Lot n°8 : Carrelages – Faïences
AM ALVES pour 19 411,00 € HT

Lot n°9 : Faux plafonds
ISOPLAC pour 7 193,44 € HT

Lot n°10 : Plomberie – Sanitaires – Chauffage – Ventilation
GUERIN pour 47 681,16 € HT

Lot n°11 Electricité – Courants faibles
BORGEOU pour 58 502,00 € HT

Avenant à la convention de gérance du bar restaurant de la Base de Loisirs

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d'exploitation.

Acquisition de terrain

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte l'acquisition du terrain et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes et documents relatifs à cette prise de décision.

Décision modificative

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Rythmes scolaires – Emplois non permanents 2015/2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans le cadre des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2015-2016, dans les conditions énumérées ci-dessus ;
- précise que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits au budget concerné chapitre 012.

La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2015.

Modification des contrats de location Joug Dieu

Le conseil municipal, après en avoir débattu, accepte à l'unanimité les modifications à apporter aux contrats de location.

Commune - Amortissements

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents les modalités d'amortissements des biens.

Dénomination des rues

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les dénominations de rues proposées.

<i>Mise à disposition – Service urbanisme</i>

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la mise à disposition de l'agent de l'urbanisme à la Communauté de Communes du Mâconnais-Beaujolais.

DIVERS :

Groupe de travail :

Monsieur le Maire rappelle qu'un groupe de travail doit être mis en place concernant les subventions.

Monsieur Michel BERTHET indique que malgré plusieurs rappels, certaines associations n'ont pas communiqué les documents obligatoires nécessaires au versement d'une subvention.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de mettre en place un règlement et de s'y tenir. Il est proposé que pour 2015, les subventions soient versées uniquement aux associations qui ont communiqué tous leurs documents.

A compter de 2016, ce sera le règlement validé par le conseil municipal sur proposition du groupe de travail qui s'appliquera.

Le groupe de travail est composé de Monsieur Michel BERTHET, Madame Catherine PATUEL, Monsieur Patrice DUPONT, Madame Valérie BOUILLOUX, Monsieur Roger THEVENOT, Madame Simone DUVERNAY, Monsieur Jean-Luc PAQUELIER.

Le groupe de travail devra également faire des propositions concernant les mises à dispositions gratuites de salles et la répartition entre les associations des différents événements au cours de l'année.

Travaux de rénovation et d'extension de la Mairie

Monsieur Rémi BESSON indique qu'il aurait dû être indiqué dans le dossier de consultation des entreprises une interdiction de livraison par les entreprises pendant les horaires d'entrée et de sortie des écoles.

Prêt de Véhicule :

Monsieur Jean-Claude ARNAUD demande ce qu'il en est du dossier présenté par Monsieur le Maire concernant l'entreprise VISIOCOM. Cette entreprise propose la mise à disposition gratuite d'un véhicule contre l'apposition de publicité.

Monsieur le Maire rappelle que cette proposition peut être intéressante, notamment lors de la période d'ouverture des Restaurants du Cœur à qui un véhicule communal est prêté.

Mesdames Aline MORAND et Claire DE CROMBRUGGHE ne souhaitent pas qu'un véhicule publicitaire soit utilisé par la commune. Madame Valérie BOUILLOUX ne s'oppose pas à l'utilisation de ce type de véhicule à condition que la publicité soit ouverte aux seules entreprises et commerces crêchois.

Four à Chaux :

Madame Coralie LUTAUD propose qu'une chambre froide soit mise à disposition au Four à Chaux.

La décision sera prise ultérieurement.

Sports :

Monsieur Michel BERTHET indique que la commune de Chânes va mettre à disposition ses installations pour les entraînements et les matches de l'équipe féminine de foot de Crêches (beaucoup de joueurs inscrits à Crêches viennent de la commune de Chânes). Une convention de mise à disposition gratuite sera mise en place.

Monsieur Michel BERTHET rappelle que la course Bourgogne Cyclo se déroutera à Crêches le 2 mai et fait appel à toutes les bonnes volontés.

Communaux :

Monsieur Michel BERTHET rappelle que la commune est propriétaire de parcelles, exploitées par 6 viticulteurs. La plupart de ces parcelles sont bien entretenues.

Rythmes scolaires :

Madame Aline MORAND indique que la Mairie a décidé de maintenir les rythmes scolaires à 45 minutes par jour pour l'année scolaire 2015/2016.

Un comité de pilotage a été mis en place pour l'instauration du PEDT (Projet Éducatif Territorial). Ce projet, s'il est validé par l'Éducation Nationale, permettra à la commune de bénéficier de 50 €/enfant dans le cadre du fonds d'amorçage.

Écoles :

Madame Catherine PATUEL indique que l'exposition des peintures de enfants de l'école élémentaire les 10 et 11 avril s'est bien passée.

Garderie Périscolaire :

Madame Aline MORAND indique que la garderie périscolaire a mis en place son nouveau bureau.

Camping :

Madame Aline MORAND indique que la mise en place du camping se déroule bien. Peu de travaux ont été effectués. Les façades ont été repeintes et le piano du bar restaurant est commandé. Concernant le plan d'eau, le contrat de surveillance des baignades avec la société S EAU S a été signé.

Une nouvelle convention avec les Voies Navigables de France a été signée à titre gratuit pour l'entrée de la gravière. En contrepartie, c'est la commune qui est chargée de l'entretien.

Carrière des Bourdonnières

Monsieur Michel SUCHET indique que suite à étude, aucun risque de glissement de terrain n'a été repéré.

Différentes possibilités sont étudiées concernant les fissures sur les maisons : problème lors de la construction, sol en argile, ruissellement, ...

Circulation :

Monsieur Patrice DUPONT indique qu'il persiste des problèmes de vitesse excessive sur la commune.

Monsieur Michel SUCHET propose la mise en place de nouveaux panneaux.

Voirie – Espaces verts:

Monsieur Michel SUCHET indique que le marché 2015 a été publié. Les travaux devraient débiter au mois de juin par le bord de la Nationale 906 et la Rue du Stade. Aux mois de juillet et août, les travaux seront effectués au niveau de la cour de l'école maternelle.

La commission voirie sera convoquée début mai pour l'élaboration du projet d'aménagement de la Place de la Mairie, ainsi que pour le stationnement sur la nationale et au Foyer Rural.

Madame Sandrine BAUDIN indique que de nombreuses personnes coupent le virage se situant après le pont de l'Arlois au Petit Dracé.

Monsieur Michel SUCHET indique qu'il est possible de faire un traçage sur la route.

Une demande a été faite pour autoriser la tonte le dimanche matin de 10h00 à 12h00. Cette demande a été refusée pour préserver la tranquillité sur la commune.

Sécurité :

Monsieur Dominique RABILLOUD indique qu'une formation sur l'évacuation a eu lieu au restaurant scolaire. D'autres formations auront lieu à l'école maternelle, la maison multi accueil et à la garderie périscolaire.

Voisins vigilants

Madame Simone DUVERNAY interroge Monsieur le Maire concernant l'avancée du projet des voisins vigilants.

Monsieur le Maire indique que la signature du contrat aura lieu courant du mois de juin. La commune a été découpée en secteurs et compte sept référents volontaires.

Un article dans le bulletin permettra d'informer les crêchois.

Information- Communication :

Madame Valérie BOUILLOUX indique que la commission travaille actuellement sur la mise en place d'une charte graphique, ayant pour objectif de plus structurer les documents.

Finances :

Monsieur Roger THEVENOT indique que la notification de la DGF est de 120 000 € inférieurs à ce qui a été prévu au budget. Après diverses recherches, il a été établi que le prélèvement TASCOM effectué sur la fiscalité les années précédentes sera désormais effectué directement sur la DGF versée par l'État

La séance est levée à 23h20.

Le Maire,
Michel ROSI

